

SCOOP

N°38
NOVEMBRE-
DÉCEMBRE
2014

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Sur Sivens et autres

DOSSIERS >P2

La PAC presque au complet

DOSSIERS >P2

Dédution pour aléas :
transformer la tortue en lièvre

INTERVIEW >P3

« Être positif et constructif
sur la durée »...

FOCUS >P3

Aquanide, premier salon de l'irrigation

CLEFS >P4

Nitrates : et si on faisait autrement ?

ORAMA

nos cultures, notre avenir

Sur Sivens et autres

ÉDITORIAL > PAR PHILIPPE PINTA,
PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPB

Il y aura eu en 2014 cette moisson particulière, cruelle pour beaucoup, en plus de la chute des cours. Nous verrons prochainement si les pouvoirs publics, qui ont accédé à notre demande d'anticipation des paiements PAC, ont compris également la nécessité pour les exploitants de disposer de mécanismes de gestion des risques plus consistants et celle de prendre en compte au travers du second pilier de la PAC les difficultés des grandes cultures dans les zones intermédiaires.

Il y aura eu aussi en 2014 ces emballements quasi-hystériques des politiques et des médias à propos des phytos -sur leur utilisation à proximité des lieux habités, sur les néonicotinoïdes, sur les traitements en période de floraison- et les annonces insupportables de cet été en matière de réglementation Nitrates.

Et puis il y aura eu l'affaire de la retenue de SIVENS, à l'issue toujours aussi incertaine, qui révèle jusqu'où l'ambiance de déraison qui sévit en France peut aller, au détriment non seulement de l'agriculture mais aussi, plus globalement, de l'avenir de notre société.

Notre société peut-elle fonctionner en tolérant que des minorités se livrent, opposant légitimité à légalité, à n'importe quel mode de contestation et de remise en cause du jeu démocratique ? Peut-elle continuer à laisser faire ceux qui nient que les progrès des sciences et des techniques puissent tendre à un monde meilleur ?

Philippe PINTA,
Président d'ORAMA et de l'AGPB

Notre société peut-elle espérer en l'avenir quand des sachants, des leaders d'opinion, des faiseurs de règles épousent passions, contre-vérités et prêt à penser ; quand les mêmes regardent avec suffisance les élus « d'en bas », comme à SIVENS, et les hommes et femmes qui affrontent la complexité du produire, notamment en agriculture ?

Notre société peut-elle espérer en l'avenir si elle s'obstine à se complaire dans le superficiel, la défiance, l'esprit de dénigrement ?

Il est grand temps que nos gouvernants parlent haut et clair pour redonner des repères sur la démocratie, sur l'économie et sur l'agriculture. C'est une de leurs responsabilités majeures, ils doivent cesser de la fuir. Cela fait partie intégrante des vœux très chaleureux d'ORAMA en cette fin d'année pour les producteurs de grandes cultures.

La PAC presque au complet

> VERDISSEMENT ET CONDITIONNALITÉ : DES ÉCLAIRCIES MAIS ENCORE DES ZONES D'OMBRE

Interrogé depuis des mois sur ce que seront les règles françaises du verdissement et le traitement réservé aux éléments topographiques dans le cadre de la conditionnalité, le ministère de l'Agriculture a levé en partie le voile



Tout n'est pas réglé et ORAMA reste sur la brèche tant que rien n'est officialisé, mais plusieurs incertitudes sur la mise en œuvre du verdissement de la PAC en France (diversification des cultures, SIE⁽¹⁾) et sur la conditionnalité des aides ont été levées cet automne.

Les exploitations spécialisées en maïsiculture devraient ainsi pouvoir préserver leur sole de

mais si, à la place de l'obligation de diversité d'assolement, elles pratiquent une couverture hivernale des sols certifiée par un organisme tiers. Cette solution n'est certes pas totalement satisfaisante, mais, si elle est confirmée, elle sera quand même opportune après les refus de Bruxelles de distinguer les différentes catégories de maïs comme autant de cultures et d'agréer le mulching.

En ce qui concerne les SIE « linéaires » - lisières, haies, bordures de champs...-, nous avons obtenu que la largeur minimum des lisières ne dépasse pas 1 mètre. En revanche, il n'y a pas de réponse sur la possibilité de cumuler des éléments contigus dans le décompte des SIE, par exemple haie et fossé ou lisière et bande-tampon.

Pour les SIE « surfaciques » - légumineuses, cultures intermédiaires, jachère...-, l'horizon semble se dégager. D'abord, la France n'entend pas aller au-delà des règles européennes. Et puis, au vu de ces règles, les exploitants qui n'ont que des cultures d'hiver devraient pouvoir se constituer des SIE en semant entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre un mélange de deux cultures intermédiaires à courte durée.

Dans le champ de la conditionnalité et, plus précisément, sur le maintien des particularités topographiques, les interrogations se déplacent. D'une part, le ministère de l'Agriculture souhaite durcir les textes en interdisant toute destruction ou déplacement des particularités protégées par ce chapitre de la conditionnalité, ce que nous rejetons. Mais, d'autre part, il envisage de sortir de la liste des particularités protégées de nombreux éléments topographiques éligibles aux SIE, en fait la quasi-totalité de ceux rencontrés en grandes cultures. Il y aurait là toutefois un prix à payer : le ministère exclurait de la SAU ces éléments topographiques qui deviendraient donc inéligibles aux paiements PAC. Le débat est ouvert. ■

⁽¹⁾ surfaces d'intérêt écologique

Déduction pour aléas : transformer la tortue en lièvre

> ASSOULIR ENFIN LES CONDITIONS DE RÉINTÉGRATION POUR CAUSE D'ALÉAS CLIMATIQUES ET ÉCONOMIQUES

Transformer en lièvre la tortue qu'est encore actuellement la DPA (Déduction pour aléas) est l'une des priorités d'ORAMA en cette période de lois de Finances. Après une année 2013 déjà médiocre, l'année 2014, marquée à la fois par la chute des cours mondiaux et la météo des récoltes, illustre en effet combien ce dispositif fiscal doit évoluer pour devenir un outil efficace de gestion pluriannuelle des résultats, dont l'utilisation se répande au plus vite sur les exploitations. A plusieurs reprises dans le passé, la profession agricole, syndicalisme Grandes cultures en tête, a obtenu l'amélioration

de la DPA. La dernière fois, fin 2012, le plafond annuel de déduction a été porté à 27 000 € et l'obligation de souscrire une assurance-récolte a été supprimée. Mais les conditions de réintégration des sommes déduites sont restées d'une complexité dissuasive dans les cas de survenance d'aléas climatiques et économiques, d'où manque d'intérêt persistant des exploitants et... de leurs conseillers de gestion. En cette fin d'année 2014, le Gouvernement est disposé à de nouveaux aménagements, mais sa bonne volonté continue malheureusement à montrer des

limites inacceptables.

Certes, il envisage qu'après le plafond annuel, le plafond global de déduction puisse être multiplié lui aussi par le nombre d'associés de GAEC et d'EARL, ce que nous réclamions dès 2012. Certes, il est prêt à ce que le taux des intérêts dus au fisc soit non pas 0,4 % par mois mais le taux légal (0,04 % cette année) si la DPA n'est pas réintégrée au bout de 7 ans ou l'est de manière non conforme. Nous le demandons également en 2012. Mais jusqu'où tout cela sera-t-il utile si les conditions de réintégration pour aléas ne sont pas assouplies ?

Les débats en cours sur la loi de Finances pour 2015 et sur la loi de Finances rectificative pour 2014 représentent deux occasions de faire sauter enfin le verrou. Depuis la rentrée, ORAMA conduit un travail à cet effet auprès des parlementaires en les rencontrant et en leur adressant des argumentaires, des propositions d'amendements, des communiqués. ■



« Être positif et constructif sur la durée »...

> ... CE SONT LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DE LA COOPÉRATION AGRICOLE

1000 spots télévisuels par an sur plusieurs chaînes, 10 chroniques radios diffusées 250 fois sur 4 stations, la campagne de communication lancée par LA COOPÉRATION AGRICOLE est une première à cette échelle. Questions à Pascal PROT, président de VIVESCIA, le professionnel qui la pilote

L'opinion publique a une vision contrastée de l'agriculture et connaît mal les réalités professionnelles des agriculteurs. En quoi votre campagne peut participer à une vision plus moderne et responsable ?

L'image caricaturale des agriculteurs, trop souvent perçus comme hermétiques à la modernité, contraste avec les solutions innovantes et performantes de leurs coopératives. Voilà l'ambition de notre campagne de communication : d'abord reprendre la parole pour ne pas laisser nos seuls détracteurs s'exprimer à notre place ! Ensuite, démontrer par la preuve notre impact économique et social, la maturité de nos processus de sécurité alimentaire et de protection environnementale. Notre modèle coopératif non délocalisable, non OPEAble, dispose d'atouts considérables pour une croissance pérenne. Il faut redonner à l'agriculture française la place qui lui revient : un secteur d'avenir à fort potentiel ! Redonner aussi aux agriculteurs-coopérateurs la fierté collective de leur engagement professionnel : nous y sommes très attachés.

Quel est précisément votre dispositif pour toucher les Français ?

Cette campagne inédite est financée de façon volontaire et collective par 600 coopératives sans un centime d'argent public : c'est à nous et à nous seuls de prendre notre image en main. Pour être reconnu, il faut d'abord être connu : 2 fois par an, 500 spots TV sont vus par 43 millions de Français sur TF1, France Télévisions, I>TV et BFM TV. En complément, 10 chroniques radios d'élus ou de salariés de coopératives décrivent nos réalisations du local au global. Diffusées 250 fois sur RTL, France Inter, France info, Radio Classique, elles connaissent un grand succès. Sur le terrain, des dizaines d'évènements (conférences, salons, journées portes ouvertes) permettent aussi d'échanger sur notre vision de l'avenir.

“ Pour être reconnu, il faut d'abord être connu

Quelles en sont les premières retombées ?

IPSOS mesure régulièrement l'impact de notre campagne. Dès 2013, les Français ont plébiscité notre spot TV pour le collectif humain associé à la terre ! Nos outils Internet, Facebook, twitter sont très actifs auprès des politiques, des décideurs, des médias. Notre mobilisation se poursuit autour d'objectifs simples : être positif et constructif sur la durée. Notre campagne est prévue au minimum pour 3 ans... mais ce n'est qu'un début ! ■



Pascal PROT, agriculteur dans la Marne, président du groupe coopératif VIVESCIA

Aquanide, premier salon de l'irrigation



C'est au pied d'une réserve d'eau de 300 000 m³ en Charente-Maritime que s'est tenu Aquanide, premier salon de l'irrigation, les 23 et 24 septembre derniers. Un évènement aux multiples facettes -technique, économique et politique- monté par les irrigants de Poitou-Charentes et par Irrigants de France.

Vitrine technologique avec des démonstrations et la présence d'exposants, ce salon a rappelé quelle composante économique majeure est l'irrigation, notamment à travers la conférence « Maïs 2020 » organisée par l'AGPM. Mais l'objectif central était bien de faire entendre la voix des irrigants. Une politique nationale de stockage de l'eau est en effet plus que jamais nécessaire pour diverses productions et pour la compétitivité de nombreuses zones agricoles. Ce message doit être martelé, l'affaire de Sivens l'illustre ô combien, tant les projets en cours sont bridés par la lourdeur de la réglementation, le coût et l'inadéquation des études environnementales, la difficulté à obtenir des financements, sans parler des recours judiciaires, de plus en plus systématiques.

FOCUS

Nitrates : et si on faisait autrement ?

> PLUS DE MARGES QUE NE LE DISAIENT JUSQU'ICI NOS POUVOIRS PUBLICS

Quand trop c'est trop, les lignes finissent par bouger. C'est ce qui semble se produire en France au sujet de la réglementation Nitrates. Les témoignages de hautes autorités bruxelloises et l'observation de ce qui se passe ailleurs ouvrent la voie.

Les réactions aux annonces estiva- les de durcissement de notre réglementation Nitrates sem- blent avoir fait réfléchir nos gou- vernants. Et puis, invité sur le terrain le 7 novembre dans la Marne par la profession, le Directeur Général de l'Envi- ronnement à la Commission européenne, tout en insistant sur les objectifs de la directive com- munaute Nitrates, s'est montré ouvert sur les méthodes à employer pour la mettre en œuvre. Dans ce contexte, il est intéressant de présenter briève- ment ici le dispositif en vigueur en la matière dans la région de la Wallonie, en Belgique.

Autre pays, autre méthode

Conformément à la directive Nitrates, les autorités wallonnes ont défini des obligations pour prévenir les risques de fuite, elles ont délimité des zones vul- nérables -sur la base du critère des 50 mg/litre- et elles ont adopté des programmes d'action spécifiques à ces zones. Avec

l'accompagnement des agricul- teurs porté par une structure appelée Nitrawal (*voir encadré*), ce sont les axes essentiels du « Programme de gestion durable de l'azote en agriculture » (PGDA) en place depuis 2007, qui vaut pour tous les agriculteurs wallons.

Le plus déterminant toutefois dans le dispositif, ce sont les contrôles des reliquats azotés individuels, dits APL (« Azote potentiellement lessivable »), effectués après récolte.

Un contrôle consiste à mesurer les APL sur 3 parcelles d'une ferme et à les comparer à des cotes par classes de cultures, ces cotes étant établies à partir de prélèvements opérés mi-octobre et mi-décembre sur 35 exploita- tions de référence.

La responsabilité individuelle privilégiée

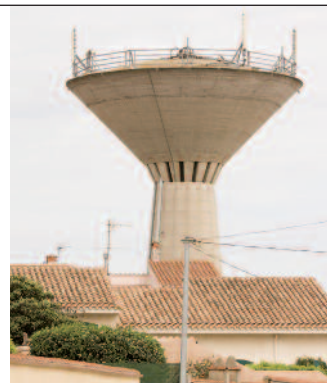
Avec 2 parcelles aux normes, toute exploitation est reconnue conforme⁽²⁾. Dans le cas contraire, l'agriculteur s'engage dans un programme d'accompagnement

par Nitrawal dans le but de réduire ses taux d'APL ou bien il paie une amende (du jamais vu). Si ensuite ses contrôles sont satisfaisants 2 années consécutives, il sort du programme. Sinon, il est pénalisé de 120€ par ha déclaré au titre de la PAC ou de 40€ s'il accepte d'être encadré par Nitrawal. Il n'y a encore eu aucun cas de pénalisation.

Pleinement acté à la Commission européenne, ce dispositif privilège donc les résultats obtenus personnellement par les agricul- teurs, et ainsi la responsabilité de chacun, plutôt que l'application à tous de règles et contraintes uni- formes quelles que soient les situations et aptitudes.

C'est dans un tel état d'esprit que notre profession pousse activement aujourd'hui ses propositions dans le cadre de la démarche « Nitrates autre- ment » de la FNSEA. Le pro- gramme « AZUR » d'ARVALIS (*voir SCOP Info n°31*) y figure en bonne place. ■

⁽²⁾ L'agriculteur peut demander des contre-ana- lyses en cas de résultat défavorable.



> COURRIER

Est-il vrai que 2015 et 2016 seront des années blanches pour le verdissement ?

Non, malheureusement, bien qu'ORAMA l'ait demandé.

Les agriculteurs qui n'appliquent pas une ou plusieurs des règles se verront retirer tout ou partie du « paiement vert », lequel représente en moyenne 85 €/ha en France. Cette pénalité peut donc être lourde. Il n'y a pas de raisons de parler d'années blanches.

En revanche, il est prévu un second dispositif en cas de manquement, qui, lui, n'entrera en vigueur qu'à partir de 2017. En plus du non verse- ment du paiement vert, le « paiement de base » (DPB) pourra être amputé jusqu'à 25% de son montant.

La vérité est donc que les consé- quences financières d'un non-respect du verdissement peuvent être lourdes dès 2015 et encore plus lourdes à partir de 2017.

NITRAWAL, STRUCTURE D'ENCADREMENT ET DE COMMUNICATION

NITRAWAL est une association conventionnée par le gouvernement de Wallonie. En sont membres les professions de l'eau de la région, la profession agricole et des départements spécialisés de la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux et de l'Université de Louvain.

NITRAWAL propose aux agriculteurs des formations et leur diffuse de l'information, outre l'accompa- gnement et l'encadrement réglementaires décrits dans l'article ci-dessus. Elle gère également une bourse d'échange d'effluents d'élevage.

NITRAWAL œuvre par ailleurs à l'actualisation du système de références d'APL et à l'évolution des recommandations de pratiques agricoles. Enfin, elle conduit des actions de sensibilisation de l'opinion aux pratiques adoptées par le secteur agricole pour concilier qualité de l'eau et production.

> AGENDA

Réunions agriculteurs ARVALIS/CETIOM ou ARVALIS

12/01 - Montauban (82), grandes cultures
13/01 - Revel (31), céréales à paille et protéagineux
19/01 - Etoile-sur-Rhône (26), maïs et sorgho
20/01 - Gimont (32), céréales à paille

Colloque « Agroécologie & Systèmes innovants »

27/01 - Les Ponts-de-Cé (49)
Chambre d'Agriculture des Pays de Loire avec ARVALIS et le CETIOM

17^{ème} Colloque Filière Blé dur

5/02 - Tours (37)
ARVALIS avec AGPB

Salon de l'Agriculture

21/02 au 1/03 - Paris Porte de Versailles

SIMA/SIMAGENA

22 au 26/02 - Paris Villepinte

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINEAU, L. ESPRIT, J. JOSSEAUX,
A. KETTANEH, C. LECOMTE.

Photos : Arvalis, Orama, Benoît Pelletier - Diabolus / VIVESCOA, shutterstock.
Conception : BBDA - Béatrice Bleuven - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 25 novembre 2014